

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Agence d'urbanisme de la Région de Reims

2024

50
ANS



Le mot du Président

L'année 2024 a marqué une étape singulière dans la vie de notre Agence : nous avons célébré les 50 ans de l'AUDRR.

«Un demi-siècle d'engagement, d'expertise et de coopérations au service des territoires.»

Cet anniversaire a été l'occasion de rendre hommage à l'histoire de l'Agence, aux femmes et aux hommes qui l'ont faite, mais aussi de réaffirmer notre volonté d'agir face aux grands défis qui s'annoncent.

Cette année a été particulièrement riche en réalisations. Elle a été marquée par une avancée structurante : la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Reims, fruit d'un travail partenarial approfondi. Ce document stratégique, fixe un cap clair pour les décennies à venir. Il incarne une nouvelle génération de planification, résolument tournée vers la sobriété, la résilience et la solidarité territoriale, en réponse aux enjeux du climat, du ZAN et de la cohésion des territoires. C'est d'ailleurs un doublé, puisque le premier SCoT Nord-Ardenne de ce territoire a également été arrêté cette même année. Élaboré dans le même état d'esprit et avec le même engagement technique, ce SCoT illustre la coopération entre les 5 EPCI nord-ardennais construite au travers de cette démarche de planification.

Dans cette continuité, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H) du Grand Reims, déjà bien engagée en 2024, constituera en 2025 un nouveau jalon important. Ce projet, ambitieux et exigeant, mobilise les compétences de l'Agence en matière de foncier, d'ingénierie réglementaire, de concertation

et d'animation partenariale. Il s'inscrit dans un mouvement plus large d'accompagnement des collectivités marnaises, mais aussi ardennaises dans la définition de leurs documents d'urbanisme. En effet, 2024 a également été marquée par l'aboutissement du PLUi de l'Argonne Ardennaise, arrêté le 23 mai par la collectivité.

L'AUDRR, c'est aussi une capacité reconnue d'observation et de décryptage des dynamiques territoriales. En 2024, nos observatoires de l'habitat, de l'action climatique, de l'économie, de l'attractivité ou encore de la vie étudiante ont continué à se développer et à s'interconnecter, constituant des outils d'aide à la décision de plus en plus stratégiques dans une société en transformation rapide.

Je tiens à remercier chaleureusement les équipes de l'Agence pour leur engagement constant, ainsi que les membres et partenaires de l'AUDRR pour leur confiance renouvelée. Ensemble, forts de notre histoire et tournés vers l'avenir, poursuivons notre engagement pour une action territoriale éclairée, partagée et audacieuse.



Cédric Chevalier,
Président de l'AUDRR



Sommaire

L'équipe de l'AUDRR
P.4

L'Agence et ses missions
P.6

Chiffres clés 2024
P.7

Les instances de l'AUDRR
P.8

Les temps forts 2024
P.10

AXE 1

Analyser le territoire, partager la connaissance,
anticiper les changements
P.12

AXE 2

Appuyer les projets de territoire,
bâtir les documents cadres
P.28

AXE 3

Accompagner l'évolution du territoire,
diffuser l'innovation
P.36

AXE 4

Développer les échanges,
les partenariats, diffuser l'information
P.40

AXE 5

Faire évoluer l'agence et ses missions
P.44

AXE 6

Travaux hors programme partenarial d'activités
P.46

ZOOM SUR

L'équipe de l'AUDRR

2024



Christian DUPONT
Directeur Général
c.dupont@audrr.fr



Amel BENCHERNINE
Directrice Adjointe
a.benchernine@audrr.fr



Coralie CHOQUET
Assistante de Direction
c.choquet@audrr.fr



Marie GINESTON
Assistante de Gestion
m.gineston@audrr.fr



Marie-Christelle BOCART
Planification
mc.bocart@audrr.fr



Carole OPOZDA
Planification
c.opozda@audrr.fr



Emma PRUD'HOMME
Planification
e.prudhomme@audrr.fr



Fabien GUIDEZ
Planification
f.guidez@audrr.fr



Marie PORQUET
Planification
m.porquet@audrr.fr



Maxime PICARD
Habitat, Planification
m.picard@audrr.fr



Stéphane BERNARD
Démographie, Santé, Habitat
s.bernard@audrr.fr



Jérôme BOUÉ
Économie
j.boue@audrr.fr



Justine TIGÉ
Environnement
j.tige@audrr.fr



Fifamè ACCACHA
Géomatique, Cartographie
f.accacha@audrr.fr



Benjamin CHAMAGNE
Géomatique, Cartographie
b.chamagne@audrr.fr



Amine LARBI
Géomatique
a.larbi@audrr.fr



Sarah HINNRSKY
Patrimoine, Projet Urbain
s.hinnrsky@audrr.fr



Thomas GUTH
Observatoires
t.guth@audrr.fr



John CANTARELLA
Observatoires
j.cantarella@audrr.fr



Léa ROUSSEAU
Graphisme
l.rousseau@audrr.fr



Chloé CHARDON
Communication
c.chardon@audrr.fr

PRÉSENTATION

L'Agence et ses missions

L'Agence d'urbanisme de la région de Reims (AUDRR) est **une association loi 1901 à gouvernance partenariale, au service de ses membres**. Créée en 1974, agréée par l'État, elle inscrit son action dans le cadre défini par l'article L 132-6 du code de l'urbanisme.

Elle accompagne ses membres dans la connaissance, la planification et la transformation de leurs espaces, en mobilisant une expertise reconnue et partagée entre acteurs publics.

Depuis plus de 50 ans, l'AUDRR agit comme tiers de confiance, en produisant des analyses, des données et des outils d'aide à la décision. Elle contribue à la cohérence des politiques publiques et à la mise en œuvre des stratégies territoriales dans un contexte marqué par des transitions majeures : environnementales, sociales, économiques et institutionnelles.

Une mission centrale : penser et accompagner les transitions

L'action de l'Agence repose **sur quatre piliers : observer, anticiper, coopérer et innover**. Elle intervient sur des thématiques variées telles que l'urbanisme, le foncier,

l'habitat, la démographie, la vie étudiante, les mobilités, l'environnement, l'attractivité, l'économie ou encore les politiques sociales.

Ses travaux s'inscrivent **à toutes les échelles** : métropolitaine, intercommunale, communale et infra-urbaine. Elle produit également des ressources partagées observatoires, cartographies, atlas interactifs, datavisualisation et accompagne les collectivités dans leurs projets de territoire, dans leurs documents d'urbanisme.

Une gouvernance partenariale et un positionnement structurant

L'AUDRR regroupe une quarantaine de membres : collectivités locales, intercommunalités, services de l'État, de la Région, établissements publics et partenaires associés. Elle est pilotée par un **Programme Partenarial d'Activités (PPA)**, adopté chaque année en Assemblée générale, qui structure ses interventions et en garantit la transparence. Par son positionnement transversal et sa capacité d'innovation, l'Agence d'urbanisme de Reims contribue à **co-construire des territoires durables, cohérents et résilients**, aux côtés des décideurs publics et de ses membres.

CHIFFRES CLÉS



50

ANS D'EXISTENCE
Création en 1974



7

UNE DES AGENCES
de la Région Grand Est



17

MEMBRES

1

AGENCE

Reims (site principal)
Charleville-Mézières



2

SITES

L'ANNÉE 2024

En bref

L'ÉQUIPE DE L'AGENCE



23

COLLABORATEURS
avec de multiples expertises

5

STAGIAIRES



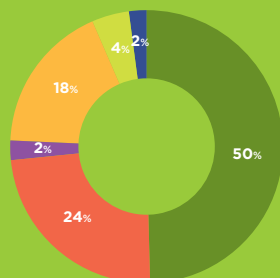
3

RÉUNIONS EN BUREAU
mai - octobre - décembre

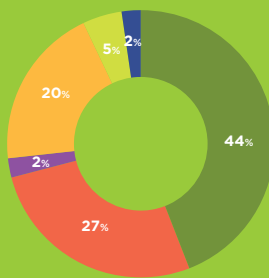
2

CONSEILS
D'ADMINISTRATION
janvier - juin

LE PROGRAMME PARTENARIAL D'ACTIVITÉS

95
PROJETS95% 
DES PROJETS
RÉALISÉS

PRÉVISIONNEL



RÉALISÉ

■ Axe 1 : Analyser le territoire, partager la connaissance et anticiper les changements

■ Axe 2 : Appuyer les projets de territoire, bâtir les documents cadres

■ Axe 3 : Accompagner l'évolution du territoire, diffuser l'innovation

■ Axe 4 : Développer les échanges, les partenariats, diffuser l'information

■ Axe 5 : Faire évoluer l'agence et ses missions

■ Axe 6 : Contrats spécifiques

LES RÉSEAUX SOCIAUX
LINKEDIN1 013
ABONNÉS+523
ABONNÉS EN UN AN
+52% ↑59
POSTS PUBLIÉS
SUR UN AN

ZOOM SUR

Les instances de l'AUDRR

LE BUREAU

PRÉSIDENT

Cédric CHEVALIER, Conseiller communautaire délégué du Grand Reims

1E VICE-PRÉSIDENT

Arnaud ROBINET, Maire de la Ville de Reims

3E VICE-PRÉSIDENTE

Nathalie MIRAVETE, 17^e Adjointe de la Ville de Reims

4E VICE-PRÉSIDENT

Didier HERBILLON, 1^{er} Vice-Président d'Ardenne Métropole

5E VICE-PRÉSIDENT

Alain TOULLEC, 1^{er} Vice-Président du Grand Reims

TRÉSORIER ADJOINT

Antoine LEMAIRE, Conseiller Communautaire du Grand Reims

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Alain WANSCHOOR, Vice-Président du Grand Reims

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Yann DUGARD, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

MEMBRE INVITÉ

Pierre GEORGIN, 6^e Vice-Président du Grand Reims

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ÉTAT

Préfet de la Marne : Henri PRÉVOST
Préfecture des Ardennes : Alain BUCQUET
Directeur - DDT 08 : Christophe FRADIER
Chef du service Territorialité Portage des Politiques - DDT 51 : Pierre FOURCADE
DREAL Grand Est - Chef du service Aménagement et Energies Renouvelables : Thierry MARY

GRAND REIMS

Conseiller communautaire délégué : David CHATILLON
Conseiller communautaire délégué : Cédric CHEVALIER
5^e Vice-présidente : Anne DESVERONNIERES
4^e Vice-président : Jean-Pierre FORTUNE
Conseiller communautaire délégué : Claude GACHET
6^e Vice-président : Pierre GEORGIN
Conseiller communautaire délégué : Charles GOSSARD
Conseiller communautaire : Antoine LEMAIRE
Conseiller communautaire : Dominique POTAR
Conseiller communautaire : Éric QUENARD
Conseillère communautaire : Anne-Sophie ROMAGNY
Président : Arnaud ROBINET
Conseiller communautaire : Jean-Pierre RONSEaux
Conseiller communautaire délégué : Philippe SALMON
1^{er} Vice-Président : Alain TOULLEC
9^e Vice-Président : Alain WANSCHOOR

VILLE DE REIMS

Conseillère municipale déléguée au patrimoine :
Catherine COUTANT
Adjointe au Maire : Nathalie MIRAVETE
Maire : Arnaud ROBINET

ARDENNE MÉTROPOLE

Conseiller communautaire : Thierry ALEXANDRE
Conseiller communautaire : Alain BARTHELEMY
Conseiller communautaire délégué : Ghislain DEBAIFFE
4^e Vice-présidente : Marie Pierre DEBREUX
5^e Vice-Président : Jérémy DUPUY
2^e Vice-Président : Patrick FOSTIER
1^{er} Vice-Président : Didier HERBILLON
Conseillère communautaire : Rachelle LOUIS

RÉGION GRAND EST

Conseillère régionale : Béatrice MOREAU
Président de la commission Territoires : Jean-Luc WARSMANN

CCI MARNE ARDENNES

Membre du Bureau de la CCI : Alain MARJOLET

ARGONNE ARDENNAISE

1^{er} Vice-président : Yann DUGARD

SYNDICAT MIXTE SCOT NORD ARDENNES

1^{er} Vice-président : Bernard DEKENS

SYNDICAT MIXTE SCOT SUD ARDENNES

Président : Thomas SAMYN

PAYS RETHÉLOIS

Président : Thomas SAMYN

PORTES DU LUXEMBOURG

5^e Vice-président : Ludovic BEAURAIN

EPFGE GRAND EST

Directeur Territorial Marne – Meurthe-et-Moselle – Meuse : Sébastien AGAMENNONE

FOYER RÉMOIS

Président du Directoire : Vincent HALLIER

PLURIAL NOVILIA

Directeur général : Johnny HUAT

REIMS HABITAT

Directrice générale : Juliette LEFEU

MISSION UNESCO

Présidente : Séverine COUVREUR

GRDF ARDENNES ET MARNE

Directeur territorial GRDF Ardenne et Marne :
Éric LAURENT

2024

Les temps forts



Les 50 ans de l'AUDRR

Création en mars 1974

L'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims a célébré en 2024 un demi-siècle d'expertise territoriale et de contributions au service des politiques publiques locales. Ce cinquantenaire a été l'occasion de valoriser l'histoire, les réalisations et les perspectives d'une structure qui n'a cessé d'accompagner les transitions du territoire.

Le point d'orgue de cette célébration s'est tenu à la mairie de Reims, en présence des élus, membres et partenaires de l'Agence. Un moment fort et émouvant, ponctué de souvenirs partagés et de regards tournés vers l'avenir.

Les temps forts de la soirée :

- Discours de M. Arnaud Robinet, Maire-Président du Grand Reims, et de M. Cédric Chevalier, Président de l'AUDRR;
- Conférence inspirante sur le thème « Nos villes et nos territoires de demain », animée par David Miet et Jean Coldefy;
- Une soirée orchestrée avec talent par Erick Cala, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.





Voyage d'études à Liège

S'inspirer au delà des frontières

Dans le prolongement de cet anniversaire, l'équipe de l'AUDRR s'est rendue début décembre à Liège pour un voyage d'étude de trois jours, riche en découvertes et en partages d'expériences. Cette immersion a permis d'explorer les dynamiques urbaines et les projets structurants de la métropole belge.

Au programme :

Jour 1 :

- Visite du site du Val Benoît;
- Découverte de l'écoquartier de Coronmeuse et du quartier de Droixhe.

Jour 2 :

- Présentation du Master Plan de Seraing par Eriges;
- Exploration du centre-ville de Liège et des projets d'aménagement;
- Rencontre avec Noshag, opérateur économique local.

Jour 3 :

- Deux tables rondes entre l'AUDRR et la Ville de Liège :
 - Autour du Projet de Territoire (ZAN);
 - Et sur les politiques environnementales locales.



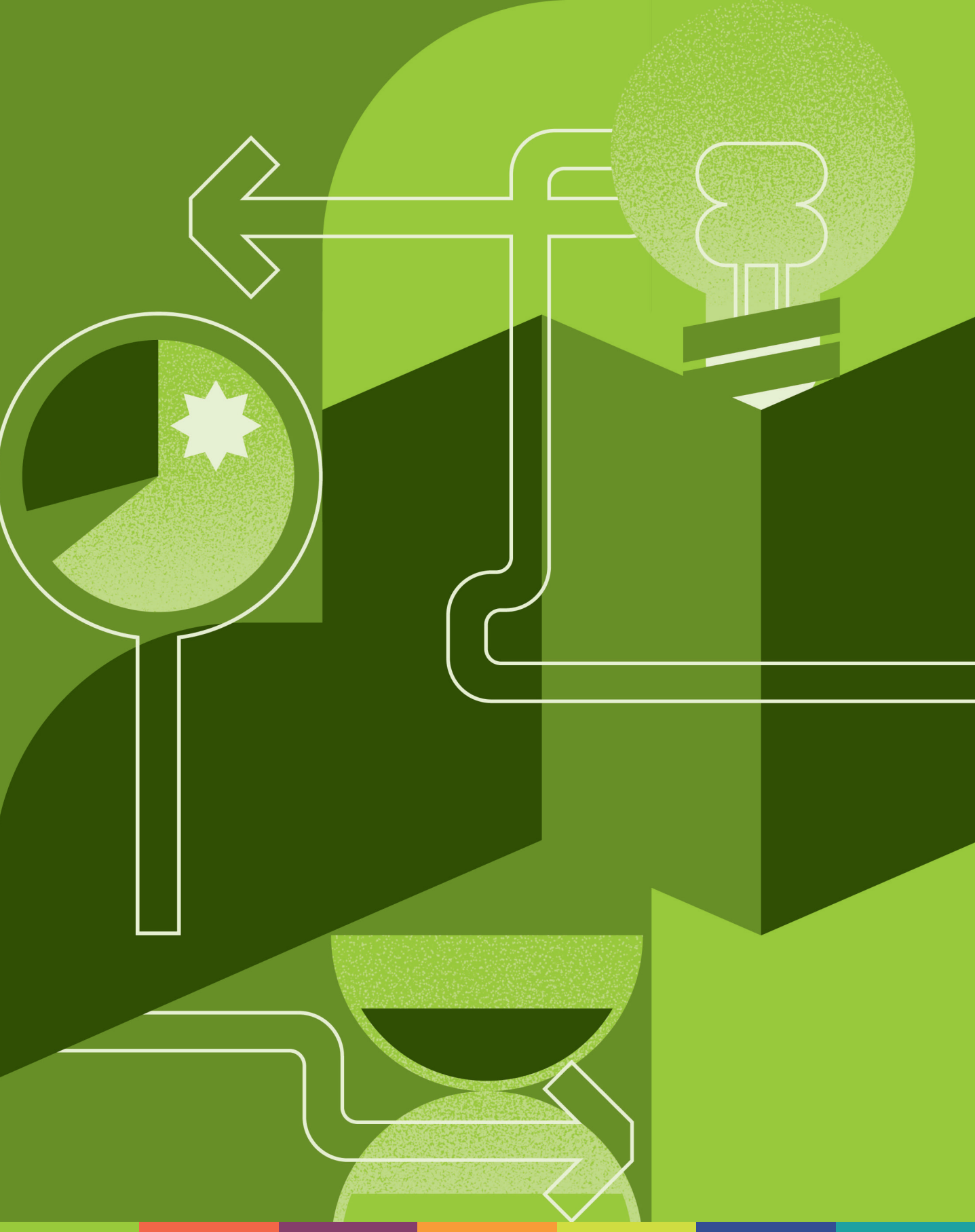
L'Agence en visite au Sénat

Sur invitation de Cédric CHEVALIER

Autre moment symbolique de cette année anniversaire : le 10 décembre 2024, l'équipe de l'AUDRR a eu le privilège de visiter le Sénat, sur l'invitation de Cédric Chevalier, Président de l'Agence et Sénateur de la Marne.

Cette visite du Palais du Luxembourg a été l'occasion de revenir sur l'histoire institutionnelle du pays, tout en affirmant la place de l'Agence comme acteur engagé dans les débats territoriaux et les politiques publiques.





AXE 1

Analyser le territoire, partager la connaissance, anticiper les changements

En 2024, l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims a poursuivi son accompagnement des transformations du territoire en renforçant ses analyses et collaborations pour éclairer les décisions des acteurs locaux.

L'habitat et le foncier ont été au cœur des travaux. Face aux tensions du marché immobilier, l'Agence a aidé les collectivités à adapter leurs politiques locales. Le suivi du Programme Local de l'Habitat du Grand Reims a permis d'analyser la production et la vacance des logements, tandis qu'une étude sur la vente HLM a été réalisée. L'Observatoire de l'Habitat et du Foncier a publié ses premiers travaux, et l'Observatoire Territorial du Logement Étudiant a poursuivi son développement. L'Agence a consolidé l'Observatoire des Friches et analysé la vacance des logements en Grand Est. Des Cahiers de quartier ont aussi été élaborés pour orienter les actions locales dans les QPV rémois. Un Observatoire de l'Immobilier d'Entreprise a été lancé pour anticiper les évolutions du marché.

La mobilité a été un enjeu clé, avec des analyses sur les besoins en transports dans le bassin Ardennes - Nord Champagne et une participation au projet Interreg Cross4Mobility pour améliorer la mobilité transfrontalière.

Sur le plan environnemental, l'Agence a suivi les Plans Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Nord Ardennes et du Grand Reims et mis en place un Observatoire

de l'action climatique. Une réflexion sur les trames noire et brune a été menée pour réduire l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité.

Dans le domaine économique, l'Agence a développé des outils de veille pour analyser les mutations du marché du travail et les effets de l'inflation. Un Observatoire de l'Attractivité du Grand Reims a été créé pour mesurer l'impact des politiques locales sur l'économie et la démographie, en lien avec la marque « Reims Légend'R ».

L'Agence a aussi travaillé sur l'adéquation entre formations et besoins économiques avec l'Observatoire Local des Métiers et des Formations du Supérieur, qui a identifié des tensions sur le marché du travail et proposé des ajustements de l'offre de formation.

Enfin, l'Observatoire Local de la Santé a poursuivi ses travaux sur l'accès aux soins et la santé publique, avec des études sur la santé environnementale, l'alimentation, la précarité et la couverture médicale.

À travers ces actions, l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims confirme son rôle de centre de ressources et d'appui stratégique pour un développement équilibré et durable du Grand Reims, d'Ardenne Métropole et plus largement, de l'ensemble de ses membres.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

BILAN ANNUEL

Le bilan annuel du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Reims, couvrant la période 2019-2023, est un support à l'évaluation des actions mises en place, pour identifier éventuellement des ajustements pour la suite. L'année 2023 est ainsi marquée, comme l'année précédente, par un ralentissement de la production de logements neufs dû à l'inflation, à la hausse des taux d'intérêt et aux coûts de construction. Malgré cela, 89 % des objectifs de production sont désormais atteints. Par ailleurs, un certain rééquilibrage de l'offre de logement social s'opère avec un soutien hors de la ville-centre. Le territoire poursuit ses efforts de rénovation et de réhabilitation du parc existant, avec un plan de lutte contre l'habitat indigne. Mais la vacance continue de progresser, surtout à Reims. La consommation foncière reste maîtrisée, dans la perspective d'atteindre à long terme l'objectif Zéro Artificialisation Nette.



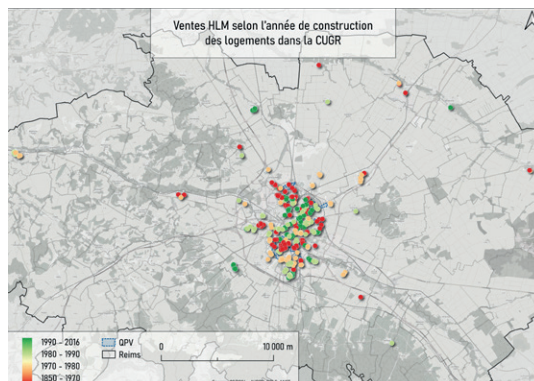
Couverture du bilan PLH 2023

Source : AUDRR

VENTE HLM

SUR LE GRAND REIMS

Depuis sa promulgation en 2018, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) prévoit entre autres de soutenir significativement la vente de logements locatifs sociaux - dits HLM (« Habitat à Loyer Modéré ») - sur l'ensemble du territoire National. Compte tenu de la place qu'occupe le logement locatif social dans le patrimoine bâti local, l'effet d'accélérateur qu'a eu cette réforme sur une pratique qui existait déjà suscite l'intérêt des acteurs et décideurs locaux, souhaitant suivre ce phénomène de près et l'accompagner à travers la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Et ce dans une période particulièrement agitée, fortement impactée par les crises sanitaires successives et enfin le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine, pendant lesquelles la capacité de toutes et tous à accéder à la propriété s'est nettement contractée. Aussi, après 6 années d'application de cette loi, un 1^{er} état des lieux de la vente HLM a été dressé sur le Grand Reims, à travers un rapport d'étude et sa note synthétique.



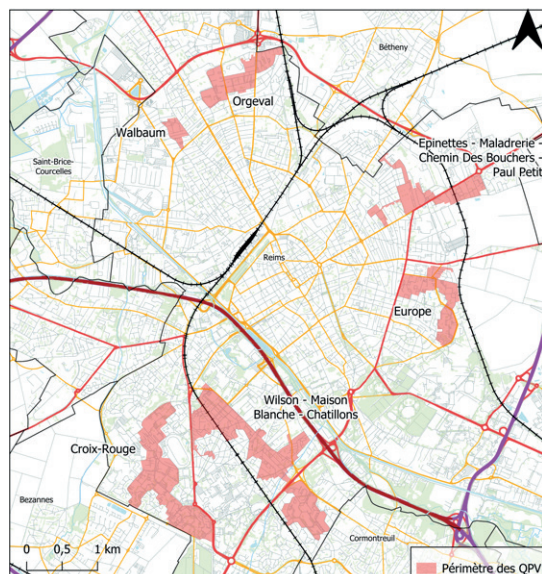
Ventes HLM selon l'année de construction des logements dans la CUGR

Sources : AUDRR, RPLS, ANCT

QUARTIERS PRIORITAIRES

LES CAHIERS QPV

Dans le cadre du nouveau contrat de ville 2024-2030, une politique de la ville renouvelée va prioritairement se déployer autour l'emploi et l'insertion, des transitions, de l'émancipation et de la sécurité et la prévention. Ces orientations constituent le socle commun du contrat de ville, dans une logique de cohérence territoriale globale. Pour autant, chaque QPV a ses spécificités et ses enjeux singuliers. Les cahiers de quartier constituent ainsi les supports de réflexion, de travail, propres à chacun des six QPV rémois. Ils sont destinés à identifier les principaux éléments diagnostics du quartier et les enjeux qui en découlent. Surtout, les cahiers sont des outils dynamiques, conçus pour évoluer au fil du temps : ils proposent, pour chacune des 4 thématiques, un bilan analytique des projets menés année après année, pour mieux décrire l'évolution des besoins propres au quartier. Les cahiers sont donc à considérer à la fois comme un outil de travail opérationnel et comme un document d'évaluation en continue du contrat de ville.



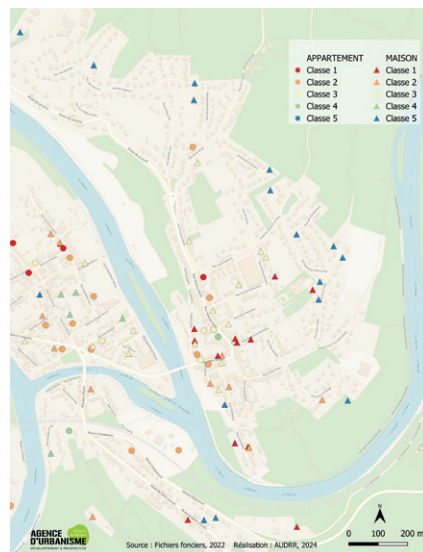
Localisation des quartiers prioritaires

Source : Ville de Reims

VACANCE

RÉGION GRAND EST

Dans le cadre d'un contexte inflationniste de la vacance, il s'est agit d'accompagner la Région Grand Est dans l'amélioration de la compréhension d'un phénomène complexe qui touche, avec plus ou moins d'intensité, l'ensemble de son territoire. En effet, près d'un logement du Grand Est sur dix est aujourd'hui inoccupé, avec des conséquences locales parfois néfastes, que ce soit en matière d'attractivité de certains centres-bourgs, ou même de capacité de certaines communes à répondre aux besoins en logements des ménages. Si la lutte contre la vacance profite d'outils opérationnels permettant l'intervention des acteurs et des collectivités concernées, la caractérisation préalable des logements vacants et de leur réel potentiel à être remis sur le marché reste assez rudimentaire. Aussi, à partir d'une modélisation statistique complétée par des sorties terrain sur certains secteurs tests, les travaux menés ont permis de mieux distinguer les logements vacants pouvant être remis sur le marché, de ceux qui nécessitent prioritairement une intervention des pouvoirs publics.



Carte vacance Grand Est

Sources : fichiers fonciers 2022 - Réalisation AUDRR 2024

PROJET CROSS4MOBILITY

CONTRIBUTION DE L'AUDRR

L'Agence s'est activement investie dans le lancement du projet européen Cross4Mobility (mobilité transfrontalière durable). Son action a été essentielle pour structurer le projet et avancer sur ses différents axes. L'AUDRR a participé à la mise en place d'une gouvernance fluide : constitution des équipes, définition des engagements, comités de gestion et techniques. Elle a contribué à l'alignement administratif avec Interreg VI (juin 2024) et au suivi rigoureux (séminaire de contrôle en septembre).

L'Agence a participé à la mise en place du tableau de bord de suivi des dépenses et assuré l'enregistrement des dépenses (personnel, événements, déplacements) et la préparation des justificatifs. Elle a géré les consultations pour la journée de lancement (conférencier, livres offerts) et participé aux séminaires Interreg pour optimiser la gestion et la conformité administrative.

Par ailleurs, l'AUDRR s'est pleinement investie, principalement dans la partie Ardennes françaises du projet, dans la phase cruciale de collecte et d'analyse de données. Elle a participé activement aux réunions mensuelles avec les partenaires français (ADU) et belges (CREAT) pour harmoniser les méthodes de collecte et structurer les données de mobilité transfrontalière.

L'Agence a poursuivi ses efforts de collecte de données sur des thématiques clés (éducation, emploi, mobilité, santé) et a réalisé une cartographie dynamique innovante des flux domicile-travail transfrontaliers. Cet outil cartographique, visualisant les flux entre les communes françaises et belges, constitue une avancée significative pour la compréhension des enjeux de mobilité.

Enfin, l'Agence a apporté son expertise dans l'étude des connexions transfrontalières. Son implication dans les rencontres bilatérales a permis de préciser les enjeux et les attentes des acteurs de la mobilité. L'Agence a contribué à l'avancement du projet de ligne de covoiturage Charleville-Mézières - Charleroi, notamment en apportant son expertise sur les déplacements domicile-travail transfrontaliers. L'AUDRR a joué un rôle moteur dans le développement d'un modèle d'étude standardisé pour les connexions transfrontalières et les pôles d'échanges multimodaux. Les réunions méthodologiques de juillet et septembre, auxquelles l'Agence a participé activement, ont permis de définir les bases de cette étude et de présenter les premiers résultats, posant ainsi les fondations d'une analyse approfondie des besoins et des opportunités en matière de connexions transfrontalières.



Extrait du diaporama présentant le projet Cross4Mobility à la journée de lancement

Source : Cross4Mobility

BASSINS DE MOBILITÉ

ET CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ (COM)

L'Agence a participé au premier comité technique du bassin de mobilité Ardennes – Nord Champagne, qui s'est tenu le 12 septembre 2024. Cette réunion, initiée par la Région Grand Est en tant que chef de file des mobilités, marquait le lancement opérationnel de la démarche de Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) et du Plan d'Actions pour les Mobilités Solidaires (PAMS) à l'échelle du bassin. L'objectif principal de cette démarche est d'améliorer et de développer l'offre de mobilité sur le bassin Ardennes – Nord Champagne, en favorisant la coordination et l'action commune entre les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) et les différents acteurs du territoire (EPCI, Départements, services de l'État, opérateurs de transport, acteurs socio-économiques, etc.). Les discussions ont permis de poser les bases du diagnostic mobilité du bassin, en s'appuyant sur les données existantes et en identifiant les enjeux prioritaires. Parmi les points saillants, ont été soulignés :

- La vulnérabilité mobilité des territoires et des populations;
- La nécessité d'une meilleure information et lisibilité de l'offre de mobilité existante;
- Le potentiel de la marche et de la mobilité cycliste;
- La dimension transfrontalière.

Plusieurs pistes d'actions ont été esquissées, parmi lesquelles :

- Améliorer la couverture territoriale des services de transport, notamment via le Transport à la Demande (TAD) et le covoiturage;
- Développer des outils de communication partagés pour promouvoir l'offre de mobilité;
- Mettre en œuvre de manière coordonnée le schéma directeur cyclable régional;
- Travailler sur la mise en place de lignes de covoiturage trans-EPCI, en lien avec le projet Cross4Mobility pour la ligne Couvin-Charleville;
- Renforcer l'articulation et la mise en réseau des différentes offres de transport collectif.

ENQUÊTE MOBILITÉ

AUPRÈS DES ENTREPRISES ET SALARIÉS DE LA PLATEFORME POMACLE-BAZANCOURT

Dans le cadre de son appui aux politiques de mobilité durable, l'Agence d'urbanisme a conduit à l'automne 2023 une double enquête sur les pratiques de déplacement des entreprises et des salariés de la plateforme industrielle de Pomacle-Bazancourt. Cette démarche partenariale, menée en lien avec le Grand Reims, a permis de recueillir des données précieuses sur les conditions d'accessibilité du site, les freins rencontrés, et les attentes en matière de mobilité.

Sept entreprises ont participé à l'enquête (100 % de taux de réponse), représentant près de 1 300 salariés. Côté salariés, 269 réponses ont été analysées, soit un taux de retour de plus de 21 %, un bon niveau de participation pour ce type de démarche. Les résultats ont mis en évidence la prédominance de l'usage de la voiture individuelle (87 %), une faible utilisation des transports en commun et des modes actifs, mais aussi une volonté de changements, conditionnée à une meilleure desserte en transports collectifs et à des aménagements favorables à la marche et au vélo.

L'Agence a assuré l'ensemble de la conception et du traitement des enquêtes, contribuant ainsi à nourrir une réflexion collective sur les leviers à activer pour améliorer les mobilités du quotidien sur cette zone stratégique du Grand Reims.

OBSERVATOIRE DE L'ACTION CLIMATIQUE

ÉDITION 2024

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et sur proposition du conseil de développement, la Communauté urbaine du Grand Reims a souhaité se doter d'un outil d'observation et de pilotage à la fois stratégique et opérationnel à travers le lancement d'un Observatoire de l'Action Climatique dont l'animation a été confiée à l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims (AUDRR). Cet observatoire est donc un outil d'évaluation et un allié stratégique dans la lutte contre les effets du changement climatique et de la politique environnementale de la collectivité. A travers le suivi de 18 indicateurs proposés par un collège citoyen et présentés dans ce rapport, l'Observatoire assure une évaluation annuelle d'actions significatives menées sur le territoire, pour analyser leurs impacts locaux et globaux. Ce rapport synthétique sur l'action climatique sera rédigé chaque année, soumis à l'analyse des collèges constituant l'Observatoire et mis à disposition du public. Il contient également les résultats d'un baromètre auquel plus de 1 000 habitants

ont répondu en 2024, qui laisse apparaître que les habitants du Grand Reims sont « pleinement conscients des enjeux climatiques et attendent de nous, des actions concrètes ».

En matière de mobilité et transport, le territoire compte ainsi 360 kilomètres d'itinéraires cyclables aménagés et 310 places de stationnement à vélo fermé sécurisé. Et 85,7% des habitations sont situées à moins de 500 mètres d'un transport en commun. L'Observatoire montre également que 23,8% des logements qui ont bénéficié d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) en 2023 sont classés en E, F ou G, et nécessitent des travaux de rénovation. Côté environnement, on note que la baisse des émissions de GES est alignée avec les objectifs de la collectivité qui souhaite réduire ses émissions de 22% d'ici 2030. Au niveau de la qualité de l'air, aucun habitant du Grand Reims n'est exposé en 2023 des concentrations moyennes qui dépassent les valeurs limites actuelles.



Couverture et pages 8-9 de l'Observatoire de l'Action Climatique

Réalisation : AUDRR

TRAME NOIRE ET BRUNE

NOTE N°66

Les trames noire et brune sont des concepts émergents en urbanisme, visant respectivement à réduire la pollution lumineuse pour préserver la biodiversité nocturne et à maintenir la continuité écologique des sols. Bien qu'elles soient encore peu intégrées aux documents d'urbanisme, leur prise en compte devient essentielle face aux enjeux environnementaux.

La trame noire protège les espèces nocturnes en limitant les impacts de l'éclairage artificiel, tandis que la trame brune préserve la biodiversité des sols en luttant contre leur artificialisation. Leur intégration dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) permettrait d'assurer une meilleure gestion écologique du territoire.

Toutefois, ces trames se heurtent à des défis d'appropriation et d'application par les politiques publiques et les porteurs de projets. À travers cette note, l'Agence d'urbanisme propose des recommandations pratiques pour les intégrer aux documents de planification : cartographier les zones sensibles, fixer des objectifs environnementaux précis et encourager des pratiques d'urbanisation respectueuses de ces continuités écologiques.



Couverture de la note

Réalisation : AUDRR

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

PCAET

L'Agence d'urbanisme accompagne le syndicat mixte Nord Ardennes dans le suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), regroupant les cinq collectivités qui le composent.

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation du PCAET, le syndicat mixte a sollicité l'expertise de l'Agence pour élaborer une feuille de route sur les six prochaines années. Cette mission comprend également un appui technique aux collectivités dans le suivi de leurs actions, ainsi que l'analyse des indicateurs de réalisation et d'impact, permettant une évaluation approfondie du plan six ans après son approbation.

Dans ce cadre, l'Agence d'urbanisme met ses compétences au service du projet pour :

- Développer des outils communs de suivi et d'évaluation ;
- Proposer une méthodologie partagée ;
- Définir un calendrier sur six ans, articulant suivi annuel et évaluation tous les 3 ans ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions qu'elle coordonne, ainsi que celles menées par ses partenaires à l'échelle du Nord Ardennes ;
- Animer les réunions techniques.

OBSERVATOIRE DES FRICHES

DANS LE GRAND REIMS

L'AUDRR a accompagné ses partenaires dans la poursuite de l'Observatoire des friches qui a pris la forme en 2024 d'un rapport d'analyse. Cette année, il a mis l'accent sur les potentiels de reconversion des friches dans le Grand Reims. Il s'inscrit dans un contexte de recherche et de connaissance du potentiel foncier mobilisable au sein des espaces urbains sur le territoire, en réponse aux politiques publiques accélérées depuis la loi Climat et Résilience. Les friches représentent des gisements fonciers importants dont la connaissance approfondie, à laquelle l'AUDRR participe, est un des moyens permettant de soutenir la trajectoire du « Zéro Artificialisation Nette », engagée par la loi. Ces analyses sont réalisées dans la continuité des chiffres-clés apportés durant les années précédentes par l'inventaire des friches, cette fois enrichie d'enjeux et de solutions. Dans une première partie, ce rapport dresse un portrait des friches sur le territoire au moyen d'analyse statistiques. Un focus sur les friches disponibles est réalisé au sein d'une deuxième partie pour mieux cerner leur potentiel. En outre, pour appuyer l'aide à la décision des partenaires, un inventaire des outils pré-opérationnels est réalisé (spécifiquement conçus pour des projets de reconversion de friches).



Couverture de l'observatoire des friches

Réalisation : AUDRR

OBSERVATOIRE DE L'HABITAT ET DU FONCIER

DANS LE GRAND REIMS

L'AUDRR accompagne le Grand Reims dans la mise en place de l'Observatoire de l'Habitat et du Foncier (OHF), instauré trois ans après l'exécution du Programme Local de l'Habitat. Après des travaux d'élaboration engagés en 2023, un rapport d'analyse a été publié en 2024, intégrant les thématiques imposées par le Code de la Construction et de l'Habitation.

Cet observatoire suit divers indicateurs permettant d'évaluer les politiques publiques en matière d'habitat, d'analyser la dynamique des marchés foncier et immobilier et d'estimer l'offre foncière disponible. Il prend aussi en compte les contraintes environnementales en excluant certains espaces du potentiel foncier. Le rapport met en lumière plusieurs constats majeurs :

- 52,8% des logements sociaux diagnostiqués affichent une étiquette énergétique E, F ou G, nécessitant des travaux d'amélioration;
- L'état général du parc immobilier est globalement satisfaisant, avec 1,5% de logements dégradés contre 5% en moyenne dans la Marne;
- 28% des copropriétés sont qualifiées de « fragiles » en raison d'impayés représentant au moins 8% de leur budget voté;
- Une baisse de 15% du volume des transactions immobilières a été observée en 2023, conséquence directe de la hausse des taux d'intérêt et de l'inflation, qui ont limité la capacité d'achat des ménages.



Couverture de l'OHF

Réalisation : AUDRR

OBSERVATOIRE LOCAL DE LA SANTÉ

TABLEAU DE BORD 2024

Le nouveau Contrat Local de Santé (2024-2028) de la Ville de Reims permet de coordonner l'action publique au service de l'amélioration de l'état de santé de tous les Rémois. Dans ce cadre, la Ville de Reims confie la mission d'observation à l'Agence d'urbanisme, qui participe à l'organisation et au pilotage de la mise en place de cet outil d'observation locale, en partenariat avec les acteurs de la santé. Ce premier opus de l'Observatoire Local de la Santé apporte des connaissances de l'état sanitaire de la population rémoise afin de mieux répondre aux besoins et de renforcer la pertinence et l'évaluation des actions. En 2024, l'Agence s'est ainsi attachée à structurer un tableau de bord d'indicateurs, en cohérence avec les axes stratégiques du contrat, avec les différents acteurs de santé du territoire (ARS, CAF, CPAM, DSDEN51, CD51, URCA, etc.).

Les principales observations, par thème, sont :

- **Environnements favorables à la santé** : la mise en place d'espaces sans tabac devant les écoles pour réduire l'incitation au tabagisme ; la végétalisation inégale dans la ville, avec un déficit dans les quartiers centraux ; des épisodes de stress thermique important, accentués par le changement climatique;
- **Santé environnementale** : la pollution atmosphérique est en baisse en 2023, mais des niveaux d'oxyde d'azote restent préoccupants ; la qualité de l'eau potable est insuffisante, notamment en raison des pesticides ; la diminution des cas d'asthme chez les enfants, en lien avec l'amélioration de la qualité de l'air;
- **Alimentation** : l'usage de produits bio et durables dans les cantines scolaires progresse mais reste limité;
- **Accès aux soins** : le nombre de médecins généralistes est en baisse, avec une répartition inégale selon les quartiers ; un manque de spécialistes dans certains quartiers ; une augmentation des chirurgiens-dentistes, mais des zones restent sous-équipées ; une stagnation du nombre de pharmaciens et un déficit d'infirmiers ; 3 Rémois sur 10

n'ont pas de médecin traitant et les besoins en psychiatrie augmentent, en particulier chez les jeunes;

- **Promotion de la santé et prévention** : une consommation de soins en hausse, notamment en psychiatrie ; une participation en baisse pour le dépistage du cancer colorectal ; une vaccination au HPV en progression mais encore insuffisante;
- **Santé des enfants et des jeunes** : une forte activité de la PMI dans les quartiers prioritaires ; un niveau de surpoids et d'obésité élevés dans certains quartiers ; de nombreuses actions pour la santé des étudiants, notamment en santé mentale;
- **Santé des personnes âgées et en situation de handicap** : une augmentation des bénéficiaires de l'APA, surtout au nord de Reims ; 1 000 hospitalisations pour chutes par an chez les personnes âgées ; une hausse des enfants en situation de handicap et un besoin croissant de compensation;
- **Précarité et inégalités de santé** : une forte proportion de familles monoparentales mais une réduction du nombre de foyers à bas revenus ; une bonne capacité d'hébergement pour les personnes précaires.



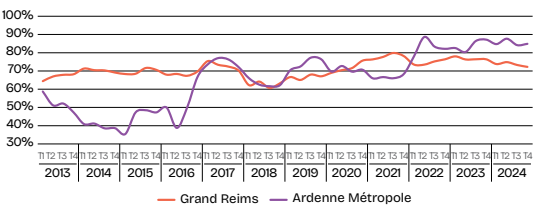
Couverture du tableau de bord 2024 de l'OLS

Réalisation : AUDRR

L'ÉCONOMIE LOCALE

UN SUIVI RENFORCÉ

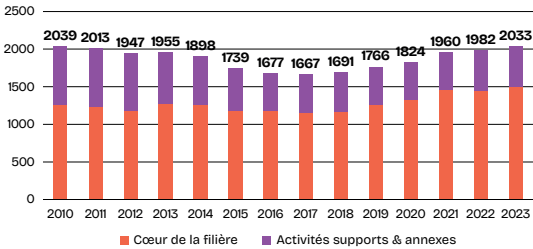
Les outils d'observation du tissu économique local ont poursuivi leur développement au sein de l'AUDRR au cours de l'année 2024. **Les tableaux de bord de conjoncture trimestriels d'Ardenne Métropole et du Grand Reims** permettent d'informer régulièrement les décideurs locaux sur les dernières tendances en matière d'emploi et de dynamique d'entreprises. Les indicateurs mobilisés montrent une résilience du marché de l'emploi en 2024, mais aussi une dégradation notable de la santé des entreprises.



Évolution de la part des liquidations judiciaires dans les procédures collectives (Part sur les 12 derniers mois - données brutes - entreprises ayant leur siège sur le territoire)

Source : Cap Financials

Des analyses spécifiques ont été également été menées sur les filières stratégiques du Grand Reims, afin de mieux appréhender leur dynamique : **bioéconomie, tourisme, numérique, ...**



Évolution du nombre de salariés de la filière numérique par secteur dans le Grand Reims

Source : ACOSS

En complément, ces travaux alimentent des outils synthétiques, à vocation plus communicante, comme les plaquettes «Chiffres Clés» de Reims et du Grand Reims. Ces documents de 4 pages, mis à jour chaque année, résument les principaux indicateurs du territoire : démographie, emploi, profil des résidents, tissu d'entreprises.



Couverture et pages intérieures des chiffres clés économie de Reims et du Grand Reims

Réalisation : AUDRR

OBSERVATOIRE DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

RENFORCER LA CONNAISSANCE DU MARCHÉ DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR SOUTENIR L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

En 2024, l'Agence d'urbanisme de la région de Reims (AUDRR) a poursuivi le **pilotage opérationnel de l'Observatoire de l'Immobilier d'Entreprise (OIE)**, en partenariat avec la Communauté urbaine du Grand Reims et les acteurs de l'immobilier d'entreprise. Créé pour structurer une connaissance partagée et actualisée du marché local, cet observatoire vise à outiller les politiques publiques d'aménagement et de développement économique, tout en offrant aux professionnels une meilleure lisibilité de leur environnement.

Structurer une dynamique collective autour des données

Tout au long de l'année, l'AUDRR a animé plusieurs réunions techniques (en mars, septembre, novembre), réunissant les principaux opérateurs immobiliers du territoire, la CCI, la Chambre des notaires, ainsi que les services du Grand Reims. Ces rencontres ont permis de :

- **Valider collectivement les chiffres-clés** de l'immobilier d'entreprise pour les années 2022 et 2023 ;
- **Harmoniser les définitions** (surface privative, prix hors parking, typologies des biens, etc.) afin d'améliorer la qualité des données ;
- **Rationaliser les outils de collecte**, en remplaçant une grille trop complexe par un tableau unique simplifié, structuré autour de deux volets : transactions et stocks.

Une **campagne de collecte mensuelle** a été lancée à l'automne 2024 pour tester ce nouveau format et permettre une actualisation plus fluide des indicateurs. Les professionnels ont salué cette simplification, jugée plus compatible avec leurs pratiques.

Un événement annuel fédérateur

Le **28 juin 2024**, l'OIE a organisé son **événement annuel à l'Hôtel de Ville de Reims**, en présence du Maire-Président du Grand Reims. Cette matinée a permis de :

- Présenter les **chiffres consolidés** issus de la collecte 2023 ;

- Donner la parole à plusieurs experts nationaux (CBRE, CECIM, agences d'urbanisme de Bordeaux et du Havre) sur les tendances des marchés tertiaires ;
- Favoriser les **échanges de bonnes pratiques** entre territoires.

Une présence affirmée à l'échelle nationale

L'année 2024 a également été marquée par la **présence de l'OIE au Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI)** à Paris, rendez-vous incontournable du secteur. Cette vitrine a permis de présenter les dynamiques du territoire Grand Rémois et de souligner sa capacité à produire des données fiables et comparables à celles d'autres métropoles régionales. Grâce à ces données, le Grand Reims peut désormais **se comparer à d'autres métropoles régionales** (Nancy, Rouen, Dijon, Angers...) et renforcer ses arguments d'attractivité auprès des investisseurs.



Salon de l'Immobilier d'Entreprise (SIMI)
décembre 2024

Crédit photo : AUDRR

OBSERVATOIRE LOCAL DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS DU SUPÉRIEUR

(OLMFS)

L'OLMFS s'inscrit dans le cadre du Schéma Local Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SLESRI) du Grand Reims, dans la continuité du projet de territoire et de sa démarche d'attractivité, en cohérence avec la stratégie régionale (SRESRI) et le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Concrètement, **l'OLMFS répond à deux enjeux majeurs** :

- Apporter des solutions à la pénurie de compétences, conformément aux priorités du SRESRI;
- Favoriser l'émergence et la valorisation des collaborations et projets impliquant les acteurs socio-économiques du territoire, en lien avec les objectifs du SLESRI.

Afin de mieux comprendre les besoins en compétences des entreprises locales, 5 ateliers ont été organisés en 2024, couvrant les secteurs suivants : Transports et Logistique, Numérique, Santé, BTP et Bioéconomie. Ces ateliers ont réuni un total de 94 participants, avec 29 entreprises représentées (dont les principaux employeurs), 13 établissements de formation, 3 fédérations professionnelles et les acteurs institutionnels.

Les échanges ont porté sur plusieurs thématiques stratégiques :

- Quels sont les métiers en tension (nécessitant un BAC + 2 minimum), actuellement et à venir, et pour quels profils ?
- Quels sont les motifs générant les difficultés de recrutement ?
- Quelles sont les conséquences de ces difficultés de recrutement ?
- Quelles sont les difficultés au sein des établissements de formation ?
- Quelles évolutions pour les métiers du secteur dans les années qui viennent ?
- Quelles solutions ont-elle déjà été expérimentées ? Quelles solutions souhaitées ?

Ces ateliers ont permis d'identifier des constats transversaux communs aux cinq secteurs, mais aussi des enjeux spécifiques propres à chaque domaine d'activité. Sur cette base, des pistes d'action concrètes ont été élaborées en collaboration avec le Grand Reims, France Travail et la Région Grand Est, afin de mettre en place des réponses adaptées aux défis identifiés.



Atelier dédié aux métiers de la Santé – Observatoire des Métiers et des Formations du Supérieur du Grand Reims, 17 septembre 2024

Crédit photo : AUDRR

ESRIVE

STRUCTURER UNE OBSERVATION PARTAGÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

En 2024, l'Agence d'urbanisme de la région de Reims (AUDRR) a poursuivi, en partenariat avec la Communauté urbaine du Grand Reims, le développement de l'**Observatoire de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Étudiante (ESRIVE)**. Cet outil vise à mieux comprendre les dynamiques du territoire en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'offre de formation, de vie étudiante et d'insertion, afin d'éclairer les politiques publiques locales.

Une dynamique collective structurée

Trois **groupes de travail ESRIVE** ont été organisés (mars, juillet, octobre), au cours de l'année, réunissant établissements d'enseignement supérieur, institutions et acteurs de la vie étudiante. Ces rendez-vous ont permis d'animer une gouvernance partagée, de consolider une méthodologie commune et de coconstruire des premiers indicateurs territoriaux à partir de données locales et nationales.

Une **campagne de collecte de données** a été menée au printemps auprès des

établissements du Grand Reims. Elle a permis de dessiner une première photographie consolidée de l'écosystème étudiant local. Elle sera reconduite en 2025 avec plusieurs ajustements identifiés, notamment en matière d'ergonomie et de définition des indicateurs.

Un observatoire qui gagne en visibilité

En parallèle, un **outil de collecte automatisée** a été conçu pour simplifier la transmission des données et fiabiliser leur traitement. L'observatoire a également produit une première **série de chiffres clés**, notamment pour valoriser l'offre de formation.

Une visibilité affirmée dès janvier 2025

L'année s'est conclue par la **préparation de l'événement de lancement officiel de l'observatoire**, organisé en **janvier 2025**, à l'occasion de la conférence de presse de lancement de la **Grande Enquête Étudiante**. Ce temps fort permettra de mettre en lumière les premiers résultats issus de la démarche, et d'ancrer ESRIVE comme **un outil de connaissance partagé au service du territoire**.



Réunion ESRIVE à l'Hôtel de Communauté CUGR, 19 mars 2025

Crédit photo : AUDRR

L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT

OBSERVER POUR MIEUX AGIR : LA FEUILLE DE ROUTE 2024 DE L'OTLE

En 2024, l'**Observatoire Territorial du Logement Étudiant (OTLE)** a confirmé son rôle central dans la coordination des politiques locales en faveur de la vie étudiante. Porté par l'Agence d'urbanisme en lien avec le Grand Reims, la Ville de Reims, l'URCA, le CROUS, les bailleurs et associations étudiantes, l'OTLE s'est appuyé sur une feuille de route ambitieuse, structurée autour de trois axes : renforcer la connaissance, animer le réseau des acteurs, et anticiper les besoins.

Consolider les outils de connaissance

La mise à jour de l'**Atlas du logement étudiant et jeune** a permis de proposer une photographie actualisée et interactive de l'offre résidentielle sur le territoire. La version numérique intègre désormais un indicateur de disponibilité « à l'instant T » ainsi qu'une identification des résidences labellisées. En parallèle, une **traduction en anglais** de l'Atlas a été finalisée, pour accompagner l'accueil des étudiants internationaux.

L'OTLE a également poursuivi la **remontée des indicateurs** vers les ministères et la FNAU, tout en publiant des **chiffres clés** sur le marché local du logement étudiant et jeune.

Préparer les actions de demain

En 2024, plusieurs **travaux exploratoires** ont été lancés sur :

- L'évolution des **formes d'habitat temporaire** (stages, échanges, précarité) ;
- L'outil de pilotage de la construction du logement étudiant.

Animer un réseau local structuré

Deux nouvelles éditions des «**Petits Déjeuners du logement étudiant**» ont permis de réunir les acteurs du secteur autour de sujets émergents. Le **label qualité "Habitat Étudiant"** a continué de se déployer, avec deux résidences labellisées et une troisième en cours. Une **conférence de presse nationale** est d'ores et déjà prévue début 2025 pour valoriser cette dynamique.

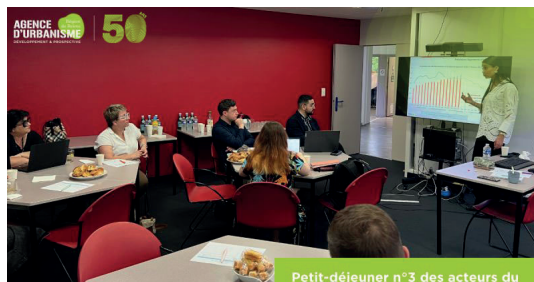
Cap sur la Grande Enquête Étudiante 2025

Préparée tout au long du second semestre 2024, la **Grande Enquête Étudiante 2025** constitue un temps fort de la démarche OTLE. Prévues du 20 janvier au 28 février 2025, elle vise à mieux comprendre les besoins et les pratiques étudiantes en matière de logement, de mobilité, de santé ou de vie sociale.

Le questionnaire a été **simplifié à 75 questions**, pour un temps de passation de 40 à 25 minutes. Une **stratégie de communication multi-canaux** a été construite : affiches, réseaux sociaux, partenaires étudiants et institutionnels, affichage dans les transports en commun, relais presse... Des **lots à gagner** sont proposés pour encourager la participation.

Des perspectives ambitieuses pour 2025

En 2025, l'OTLE ouvrira quatre nouveaux chantiers prioritaires : une note sur le marché du logement étudiant, une réflexion sur l'intégration des étudiants internationaux, un état des lieux de la colocation et un travail sur les solutions d'hébergement temporaire. Ces sujets visent à adapter l'offre aux évolutions des profils étudiants et à répondre aux enjeux d'attractivité.



Petit-déjeuner n°3 des acteurs du Logement Étudiant - 02/07/2024



Petit déjeuner n°3 des acteurs du logement étudiant, 2 juillet 2024

Credit photo : AUDRR

L'OBSERVATOIRE ATTRACTIVITÉ

DU GRAND REIMS

Dans le cadre de la création de la marque territoriale « Reims Légend'R », le Grand Reims a lancé un projet innovant et collaboratif : l'Observatoire de l'Attractivité. Cet observatoire partenarial incarne une ambition commune : développer une intelligence territoriale au service de l'ensemble des acteurs locaux.

- Évaluer et suivre la stratégie d'attractivité territoriale, en mesurant les effets concrets des politiques mises en place;
- Analyser les actions de la Mission Attractivité, en fournissant un retour d'information objectif sur les initiatives engagées.

L'Observatoire mutualise et centralise, en un espace unique, des données stratégiques permettant :

- De renforcer le développement, la compétitivité et l'attractivité du Grand Reims, en mettant à disposition des informations pertinentes sur les dynamiques territoriales;
- D'orienter et éclairer les décisions stratégiques des acteurs locaux, en fournissant des analyses basées sur des indicateurs fiables.

L'Observatoire poursuit trois grandes missions :

- Offrir un outil transversal et mutualisé à l'échelle du Grand Reims, couvrant divers domaines tels que l'économie, le tourisme, l'événementiel, l'immobilier, l'enseignement supérieur et l'attractivité résidentielle;

L'Observatoire repose sur un portrait socio-démographique initial, complété par quatre piliers stratégiques : Attractivité Économique, Attractivité Résidentielle, Attractivité Touristique, Image et Notoriété.

Grâce à ses analyses approfondies, l'Observatoire permet aux décideurs locaux :

- D'évaluer le positionnement du territoire, en identifiant ses atouts et ses axes d'amélioration;
- D'analyser les tendances et évolutions, afin de mesurer la progression du Grand Reims au fil du temps;
- De comparer la dynamique du Grand Reims avec d'autres territoires de référence, pour mieux se situer dans un environnement compétitif.



Lancement de l'Observatoire de l'Attractivité à la Foire de Châlons, 3 septembre 2024

Crédit photo : AUDRR



02

AXE 2

Appuyer les projets de territoire, bâtir les documents cadre

Forte de son expertise en planification territoriale, l'Agence d'Urbanisme accompagne ses partenaires marnais et ardennais dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme. Dans un contexte législatif instable, notamment avec l'objectif Zéro Artificialisation Nette, elle reste engagée en 2024 aux côtés de ses membres pour concevoir leurs cadres stratégiques.

Après la concertation publique de 2023, les travaux de révision du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims (SCoT2R) ont abouti à la rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Toutes les pièces du SCoT2R, dont l'évaluation environnementale et la justification des choix retenus, ont été finalisées en vue de son « arrêt projet » en 2025.

Parallèlement, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Reims (PLUi-H) a poursuivi sa révision, avec :

- L'intégration du volet Habitat à partir du PAS du SCoT ;
- Une méthodologie d'analyse de la consommation foncière, incluant friches, ZAC et « dents creuses » ;

- L'estimation des besoins fonciers des communes ;
- Le développement d'un outil de suivi en temps réel interfacé avec IntraGéo.

L'Agence a également poursuivi son accompagnement des syndicats mixtes des SCoT Nord et Sud ardennais. Au Sud, le DOO a été partagé avec les acteurs publics et la rédaction des pièces du schéma a commencé en vue de permettre un « arrêt projet ».

Au Nord, le projet de SCoT a été arrêté en octobre 2024, suivi d'une consultation de trois mois impliquant les conseils communautaires des cinq EPCI concernés. L'accueil des élus a été très positif.

Enfin, l'Agence a accompagné la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise dans la finalisation du dossier de son PLUi, sa présentation en CDPENAF et l'analyse des avis sur le projet.

À travers ces actions, l'Agence poursuit son rôle d'appui stratégique pour garantir une planification territoriale cohérente et durable.

ACCOMPAGNER LA RÉVISION DU SCoT DU GRAND REIMS

UN ENGAGEMENT STRUCTURANT DE L'AGENCE

Accompagner la révision du SCoT du Grand Reims : un engagement structurant de l'Agence

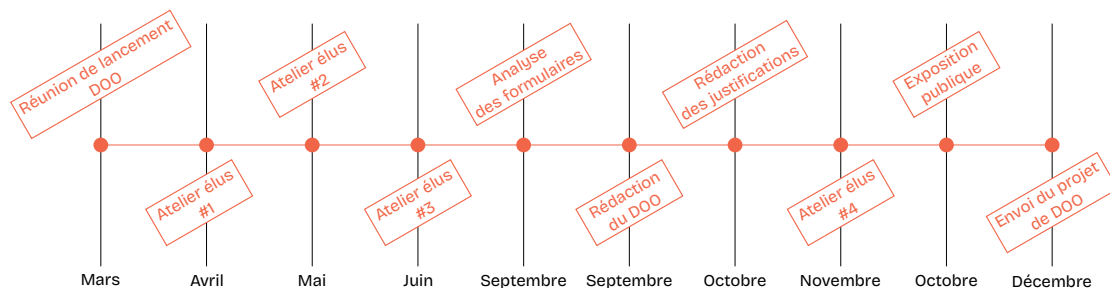
En 2024, l'Agence d'urbanisme de la région de Reims a poursuivi son engagement aux côtés de la Communauté urbaine du Grand Reims pour accompagner la **révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**. Ce document stratégique majeur, prescrit en mars 2022, entre dans sa phase de consolidation en 2024 avec l'élaboration du **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)**. L'AUDRR participe à toutes les étapes : **coanimation de la démarche, production de contenus techniques, rédaction des documents constituant le SCoT et co organisation des temps de concertation**.

L'appui stratégique et technique de l'Agence
L'année 2024 a été marquée par la rédaction des pièces techniques du SCoT, en particulier le **DOO** et ses documents associés. L'AUDRR a contribué à la **mise à jour du diagnostic territorial**, la rédaction des **justifications du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)** et du **DOO**.

Cette production s'est appuyée sur une démarche d'**intelligence collective**, articulée autour de quatre ateliers d'élus (avril, mai, juin, novembre) organisés et animés par la DUPAA du Grand Reims et l'Agence. Ces séquences de travail ont permis :

- D'identifier et formuler les **objectifs à territorialiser** (logement, activités, équipements) ;
- De débattre des **proportions foncières affectées à chaque enjeu** ;
- De valider les **principes de sobriété foncière** à intégrer dans le DOO ;
- De recueillir les **contributions des communes** via un formulaire recensant les projets locaux.

Parallèlement, l'AUDRR en collaboration avec la CUGR a produit les **cartographies** nécessaires à la territorialisation des orientations, actualisé l'**armature urbaine** du territoire et préparé la traduction réglementaire des choix politiques opérés dans le DOO.



Frise chronologique - révision du SCoT en 2024

Source : AUDRR

Une large mobilisation des élus et du territoire

La réussite de cette phase repose aussi sur **l'implication des élus** : plus de 100 communes ont participé à la démarche via les ateliers ou les réponses aux questionnaires. Les travaux menés en 2024 ont permis de finaliser une **proposition de DOO consolidée**, transmise fin décembre aux communes et au Conseil de développement pour avis, conformément au calendrier de la procédure.

Un travail de pédagogie et de concertation à grande échelle

Des supports lisibles et une exposition itinérante

Pour accompagner l'information du public, l'Agence a conçu et réalisé une **série de panneaux d'exposition** pédagogiques sur le SCoT, diffusés à partir de l'automne dans les mairies et pôles territoriaux. Ces supports expliquent de manière accessible :

- Le rôle du SCoT ;
- Les enjeux clés pour 2050 ;
- Les grands axes du projet stratégique (transition écologique, solidarité territoriale, attractivité économique) ;
- La trajectoire ZAN et les objectifs de sobriété foncière.



Exposition Pôle Tardenois

Crédit photo : AUDRR

La préparation des réunions publiques

En lien avec la CUGR, l'AUDRR a préparé le **contenu des réunions publiques** organisées en fin d'année sur l'ensemble du territoire. Ces temps d'échange ont permis de présenter les grands principes du DOO, de répondre aux questions du public et de **recueillir des contributions dans le cadre de la concertation réglementaire**.

Une année décisive pour une approbation attendue pour fin 2025.

L'année 2024 aura été celle de la **co-construction des contenus stratégiques et réglementaires** du futur SCoT. Elle clôt une séquence technique et politique intense, et ouvre la voie à l'arrêt du projet en mars 2025, suivi de l'enquête publique au second semestre, pour une **approbation prévue début 2026**.

En consolidant son rôle d'appui à la collectivité, l'AUDRR confirme sa capacité à piloter des démarches de planification complexes, à produire des contenus techniques exigeants, et à **faire vivre une concertation territoriale riche et ouverte**.



Réunion publique Bezannes, 2 octobre 2024

Crédit photo : AUDRR

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS

L'Agence a poursuivi son accompagnement dans l'élaboration du PLUi-H, valant Programme Local de l'Habitat, en menant plusieurs actions clés en 2024.

Au premier semestre, trois ateliers de co-construction avec les élus ont été organisés, co-animés avec les partenaires techniques des Directions de l'Urbanisme et de l'Habitat de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Ces rencontres, tenues entre avril et juin, ont permis d'approfondir plusieurs thématiques : L'enrichissement du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H en lien avec le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT.

La mise en œuvre des outils d'urbanisme opposables aux autorisations d'urbanisme.

Les premières réflexions sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) en matière d'habitat, en s'inspirant d'expériences d'autres territoires.

En parallèle, l'Agence a contribué à la définition d'une méthodologie partagée avec la Direction Départementale des Territoires de la Marne pour analyser la consommation foncière, intégrant les « dents creuses »,

friches et ZAC dans l'évaluation du bilan foncier.

Pour affiner le recensement des projets et l'estimation des besoins fonciers communaux, un formulaire a été adressé aux communes sur leurs projets en matière d'habitat, infrastructures, activités et renaturation. Les résultats obtenus ont alimenté les travaux du SCoT et du PLUi-H.

En réponse aux besoins de la CUGR, l'Agence a développé un outil de suivi en temps réel des données issues du PLUi-H, interfacé avec IntraGéo. Ce système de flux de données permet un accès direct aux informations géospatiales et une visualisation dynamique du plan de zonage, extensible à terme aux autres partenaires.

Enfin, pour analyser les évolutions des zonages en vigueur, un outil SIG a été conçu, intégrant les documents réglementaires existants, l'occupation des sols et d'autres données stratégiques. Il servira à établir une grille d'analyse communale et à proposer des évolutions du zonage réglementaire, discutées lors des entretiens avec les communes.



Atelier Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) en Habitat avec les élus de la CUGR, animé par l'AUDRR à Faverolles-et-Coëmy, 24 mai 2024

Crédit photo : AUDRR

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SUD ARDENNES

PARTICIPATION À L'ÉLABORATION

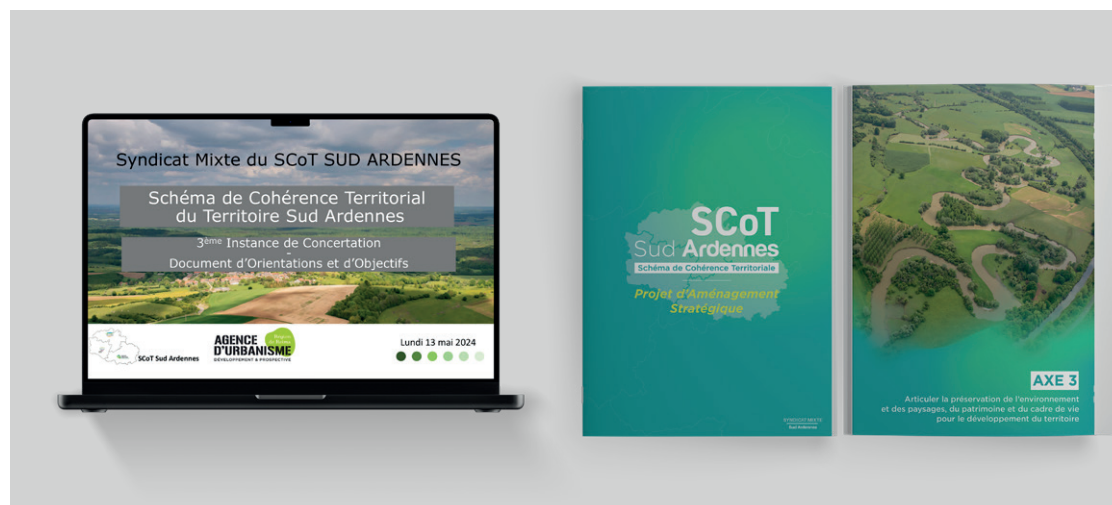
L'élaboration du SCoT Sud Ardenne résulte d'un travail collaboratif. En 2024, l'Agence a poursuivi son accompagnement du Syndicat Mixte en facilitant la consultation des personnes publiques associées ou consultées. Cette contribution s'est concrétisée par l'organisation de réunions techniques et des échanges avec la Région Grand Est afin d'assurer la cohérence des orientations du SCoT avec celles du SRADDET.

L'Agence a également assisté le Syndicat Mixte lors de la troisième rencontre des parties prenantes, où le projet de Documents d'Orientations et d'Objectifs (DOO) a été présenté. Ces discussions ont conduit à des arbitrages permettant d'affiner les orientations stratégiques, en adéquation avec les choix politiques du territoire. L'Agence a apporté un appui technique et juridique pour garantir la conformité du contenu avec les exigences réglementaires.

Le Syndicat Mixte a opté pour une version modernisée du SCoT, conforme à la loi ELAN et à l'ordonnance du 17 juin 2020. Il comprend

le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), le DOO et plusieurs annexes, dont le diagnostic territorial, l'évaluation environnementale, la justification des choix et l'analyse de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF). Au second semestre 2024, l'Agence a contribué à la formalisation de ces documents en vue de l'arrêt du projet. Le diagnostic territorial, enrichi au fil des réflexions et des besoins identifiés dans une démarche participative avec élus, partenaires et habitants, a été actualisé, notamment sur la consommation foncière des ENAF. Cette mise à jour permet d'évaluer précisément les dernières dynamiques foncières du territoire.

Après validation des ajustements techniques et politiques, l'évaluation environnementale a été finalisée. La rédaction des justifications des choix stratégiques a également été amorcée afin de préparer la prochaine phase du SCoT. Ce travail structurant vise à assurer une planification territoriale cohérente et adaptée aux enjeux environnementaux et de développement du Sud Ardenne.



Couverture du diaporama de la réunion n°3 du PPA & couverture et intercalaire du PAS

Réalisation : AUDRR

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE NORD ARDENNES

PARTICIPATION À L'ÉLABORATION

Un contenu technique largement partagé

À l'issue de la concertation publique du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) fin 2023, le 1^{er} trimestre 2024 a permis de poursuivre le partage du document avec les personnes publiques associées à l'élaboration du SCoT. Ce fut ainsi l'occasion d'approfondir certaines orientations, dans la perspective de consolider la démarche, notamment pour ce qui concerne la traduction locale des règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires en vigueur (SRADDET) ou des orientations fondamentales des Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE Rhin-Meuse et Seine-Normandie).

Dans un contexte encore assez mouvant sur le plan législatif, c'est aussi le volet foncier du SCoT qui s'est vu renforcé à l'occasion de ces échanges, de manière à ce que la stratégie d'aménagement portée par les membres du SCoT réponde bien aux besoins fonciers locaux, tout en respectant la trajectoire de réduction de la consommation foncière, puis l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2050, conformément à la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

La finalisation de l'ensemble des pièces qui composent le SCoT

Parallèlement à la consolidation technique du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le 1^{er} semestre 2024 a permis de finaliser la rédaction de l'ensemble des pièces qui composent le SCoT en vue de son « arrêt projet ». En complément de mises à jours du diagnostic et de sa synthèse, les documents suivants ont pu être finalisés :

- L'évaluation environnementale;
- La justification des choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO);

- L'analyse de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs;
- Le résumé non technique et les modalités de suivi.

L'arrêt projet et sa consultation procédurale

Lors du comité syndical du 10 octobre 2024, le projet de SCoT a officiellement été arrêté. S'en est suivie une période de consultation procédurale de 3 mois permettant de recueillir les avis des personnes publiques associées, pendant laquelle les membres du SCoT ont également souhaité que le projet final soit présenté à l'occasion des conseils communautaires des 5 établissements publics de coopération intercommunale qui composent le territoire. Ce fut une des dernières occasions pour le syndicat mixte de présenter le projet abouti auprès d'un panel d'élus locaux élargi avant son approbation, dont l'accueil vis-à-vis de ses nombreux contenus s'est avéré quasi-unaniment très positif.



Arrêt du SCoT en comité syndical, octobre 2024

Source : Syndicat Mixte SCoT Nord Ardenne



03

AXE 3

Accompagner l'évolution du territoire, diffuser l'innovation

L'Agence d'urbanisme compte parmi ses missions celle de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine. Cette année, l'Agence s'est employée de nouveau à développer cette mission à travers plusieurs travaux.

L'Agence a poursuivi l'élaboration du guide de traduction du plan de paysages éolien des Ardennes dans les documents d'urbanisme (SCoT- PLU(i)). Aujourd'hui la préservation du paysage est un enjeu majeur en matière d'aménagement et de planification urbaine, et il est du devoir des collectivités publiques « d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ». Parallèlement les documents d'urbanisme et de planification ont également un devoir en matière de qualité paysagère sur le territoire qu'ils couvrent

et les collectivités publiques peuvent fixer à ce titre des objectifs de qualité paysagère. Avec la réalisation de ce guide « outil » visant à exposer les différentes manières de traduire les recommandations du plan de paysage éolien dans les documents cadre, l'Agence a rempli pleinement cet objectif d'accompagner les partenaires dans leur démarche de préservation de la qualité paysagère.

Ensuite, l'Agence a continué à accompagner la ville de Reims dans son besoin d'anticiper les évolutions des effectifs scolaires et de gérer les capacités d'accueil de ses équipements scolaires et d'évaluer les besoins bâtimentaires pour l'enseignement du 1^{er} degré. Pour ce faire elle a développé un outil prospectif permettant de réaliser des projections scolaires dont les résultats apportent une aide à la décision.

PLAN DE PAYSAGE ÉOLIEN DES ARDENNES

GUIDE DE TRADUCTION

Le guide de traduction du Plan de Paysage Eolien des Ardennes dans les documents d'urbanisme locaux a été finalisé. Elaboré à la demande de M. le Préfet des Ardennes, ce guide a été réalisé dans l'objectif de faciliter l'appropriation des recommandations du Plan de Paysage Eolien et d'expliquer les choix et traductions possibles auprès des collectivités, dans les SCoT et PLU(i) en cours d'élaboration. Ce guide a retenu l'attention de la Région qui en a soutenu son élaboration.

L'Agence a achevé l'élaboration du guide par une actualisation au regard des évolutions réglementaires récentes induites par la Loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023. Désormais, chaque collectivité peut définir des zones d'accélération pour chaque type d'installation de production d'énergies renouvelables. Au regard de ces zones et de la nécessité de tenir compte de l'insertion paysagère de ces installations, de limiter les effets de saturation visuelle, cette loi a introduit de nouvelles obligations et possibilités de contenus dans les documents d'urbanisme. Ce guide intègre ces évolutions législatives et les illustre en cohérence avec les recommandations du Plan Paysage Eolien des Ardennes. Pour les collectivités, ce guide peut donc être utile pour intégrer les recommandations du plan de paysage éolien au regard des dispositions de cette loi dans leur document d'urbanisme.

Ce guide a été conçu telle une « boîte à outils ». Le 1^{er} livret donne le mode d'emploi et reprend sous la forme de **fiches « repères »** les recommandations du plan de paysage de manière synthétique, par sous-unités paysagères.

Le 2nd livret présente **des fiches thématiques**. Une fiche a pour thème par exemple **« Interdire, autoriser ou autoriser sous conditions les éoliennes : de quelle manière, par quels moyens ? »**.

Le 3^{ème} livret propose des **fiches techniques**. Complémentaires aux fiches thématiques, ces fiches techniques proposent d'approfondir certaine question par exemple : **« Comment traduire les recommandations de hauteur du plan de paysage éolien dans les documents d'urbanisme ? »**

Les **fiches thématiques et techniques** fournissent des explications, conseils, et des exemples de traductions possibles dans les documents d'urbanisme (SCoT et PLU(i)). Les exemples de rédaction apportés par le guide **sont traités suivant des cas de figure**. Dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme, le lecteur est prévenu que ces rédactions sont nécessairement à **affiner localement** en fonction des enjeux paysagers et patrimoniaux et du projet.

Ce guide présente aussi un certain nombre de **points de vigilance et de conseils juridiques** sur les incidences des écritures dans les documents d'urbanisme, pouvant être utiles pour **limiter le risque contentieux**. Il contient également un lexique facilitant l'appropriation des recommandations et une **bibliographie avec des références juridiques** (articles du code, jurisprudence...).



Couverture du guide

Réalisation AUDRR

EFFECTIFS SCOLAIRES

SUR LA VILLE DE REIMS

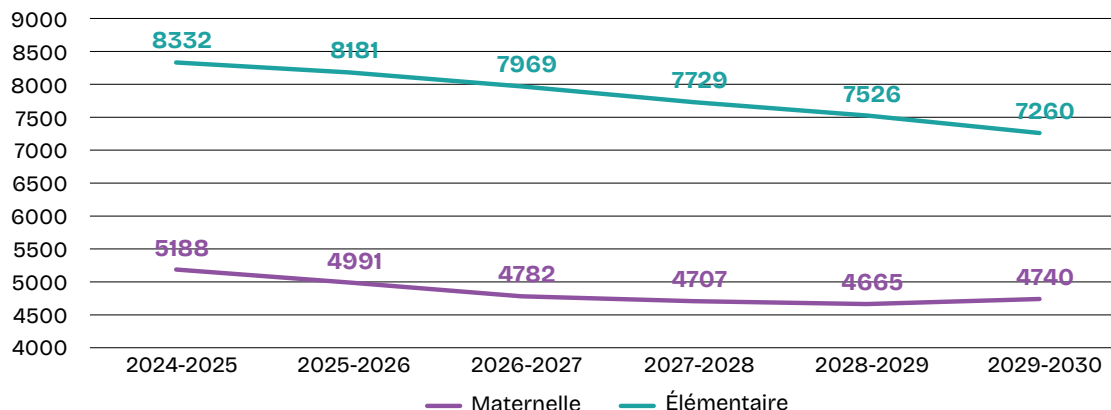
Depuis 2019, l'Agence d'urbanisme accompagne la ville de Reims dans l'évaluation prospective des besoins bâtimentaires pour l'enseignement du 1^{er} degré et dans l'analyse des effectifs scolaires, pour l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la commune. En effet, assurer la gestion des équipements scolaires à l'échelle d'une grande unité urbaine comme la ville de Reims n'est pas chose aisée. La fluctuation des effectifs de naissances et leur inégale répartition dans les différents quartiers, les importants mouvements de population (à l'intérieur du territoire communal et avec l'extérieur) et l'impact des grands projets d'aménagement, sont autant de dimensions qui déterminent très sensiblement l'évolution des populations scolaires.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour réaliser ces projections scolaires :

- L'estimation du nombre de naissances domiciliées, par quartier. Cette étape constitue comme un « socle » de départ à partir duquel les effectifs par niveau scolaire seront déterminés. Cela nécessite

de savoir combien de femmes peuvent potentiellement donner naissance à un enfant sur la période de projection et quelle est l'intensité de la natalité à l'échelle des différents quartiers de la commune. L'estimation de ces naissances passent donc par une analyse de la fécondité récente dans les quartiers rémois, afin d'en prolonger les tendances pour les années à venir ;

- La prise en compte des mouvements de la population scolaire constitue également un enjeu majeur en matière de prévision de l'offre scolaire. D'une rentrée scolaire à l'autre, plusieurs événements peuvent faire varier les effectifs, le plus fréquent étant les migrations résidentielles, intramuros ou non. Les départs vers l'enseignement privé et le système des dérogations constituent également des facteurs d'instabilité des effectifs au niveau des groupes scolaires. Les taux de report et les taux apparents de passage sont les outils qui permettent d'évaluer et maîtriser ces mouvements.



Effectifs scolaires projetés à horizon 2029-2030

Source : Calcul AUDRR



04

AXE 4

Développer les échanges, les partenariats, diffuser l'information

En 2024, l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims a continué de faire vivre son identité de lieu de dialogue, d'expertise partagée et d'ingénierie partenariale. Elle a consolidé et élargi ses coopérations avec les acteurs publics, parapublics, économiques et académiques, à toutes les échelles, pour accompagner les territoires dans la mise en œuvre de politiques plus lisibles, plus concertées et plus efficaces.

Dans un contexte marqué par l'accélération des transitions (climatique, foncière, démographique, économique), la mise en réseau des compétences est devenue indispensable. L'AUDRR a ainsi poursuivi l'animation de réseaux locaux et régionaux (commissions, démarches territoriales, plateformes d'échange), renforcé son implication dans des dynamiques partenariales telles que le **club des professionnels de l'immobilier**, et engagé ou renouvelé plusieurs coopérations stratégiques, notamment avec l'**IATEUR**.

Elle a poursuivi ses travaux avec la **Région Grand Est** (prospective scolaire des lycées marnais), contribué à l'**analyse**

démographique dans le cadre du réseau 7EST, et participé aux réflexions avec l'**EPFGE**. Elle a également pris part aux actions de la **FNAU** (réunions de directeurs, clubs thématiques, commission GIRO, etc.), consolidant ainsi sa présence dans les instances nationales.

Cette culture du partenariat se traduit aussi par un effort constant de **diffusion des connaissances**. En plus de la diffusion générale de ses travaux et de son rapport d'activité, l'Agence a marqué l'année 2024 par l'organisation de l'événement anniversaire de ses **50 ans**, temps fort fédérateur qui a permis de valoriser son rôle et ses productions auprès d'un large public d'acteurs territoriaux.

L'ensemble de ces actions témoigne de la volonté constante de l'AUDRR de rendre ses travaux accessibles, mobilisables et utiles pour tous ceux qui œuvrent au développement équilibré et durable des territoires.

PREMIÈRE RENCONTRE DU RÉSEAU 7EST

ACCUEIL À REIMS

En 2024, l'Agence d'Urbanisme de la Région de Reims a eu le plaisir d'accueillir à Reims la **1^{re} rencontre du réseau des Agences d'urbanisme du 7EST**, réunissant les sept agences du Grand Est autour d'une thématique commune : **les dynamiques démographiques à l'échelle régionale**.

Cette journée de travail, marquée par la convivialité et la richesse des échanges, a permis aux équipes de confronter leurs analyses, leurs méthodes et leurs retours d'expérience.

Elle s'est structurée autour de **trois ateliers de type "World Café"**, permettant une réflexion croisée sur :

- La natalité et les jeunes générations;
- L'emploi et les actifs;
- Le vieillissement de la population.

Ce temps fort a permis de poser les bases d'une collaboration renouvelée entre les agences du Grand Est, dans une logique de **mutualisation des savoirs et d'enrichissement collectif**, au service d'une lecture partagée des grandes mutations démographiques à l'œuvre sur le territoire régional.



Rencontre des Agences du réseau 7EST à Reims, 13 juin 2024

Crédit photo : AUDRR

ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE

RÉGION GRAND EST & RÉSEAU 7EST

Sollicité par la Région Grand Est, le réseau 7Est des Agences d'urbanisme a engagé la réalisation d'une étude prospective sur les impacts des dynamiques démographiques en cours, relativement atones. Elle distingue les comportements démographiques selon qu'il s'agit de territoires ruraux ou urbains, sous influence ou non d'un pôle, voire d'un territoire transfrontalier. Il s'agit d'identifier les conséquences prévisibles des dynamiques démographiques sur la vitalité des territoires, de leurs services et besoins et de dresser une typologie des territoires selon la nature des impacts et incidences qu'ils peuvent entraîner en matière d'aménagement du territoire ou de nouveaux services à développer.

L'étude s'attache ainsi à comprendre et à rendre explicite la manière dont le territoire infrarégional se structure et s'organise, de même que les conditions nécessaires pour, le cas échéant, contrer la déprise démographique et ses effets ou en prendre acte et s'adapter en conséquence.



Séquence de travail WorldCafé, co-animée par l'AGURAM, 12 et 13 juin 2024

Crédit photo : AUDRR

50 ANS DE L'AGENCE D'URBANISME DE REIMS

DEPUIS 1974

Dans le cadre des 50 ans de l'Agence d'urbanisme, fondée en 1974, plusieurs événements ont été organisés à l'initiative du Président Cédric Chevalier pour célébrer cette date marquante. Un événement majeur, axé sur « la ville et les territoires de demain », a rassemblé une centaine de partenaires et élus le 8 octobre dans la grande Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims. Cette conférence, animée par le journaliste Erick Cala et ouverte par Arnaud Robinet, maire de Reims et Président du Grand Reims et Cédric Chevalier, a mis en avant :

- **David Miet**, urbaniste et docteur en architecture, sur le thème Habiter demain ;
- **Jean Codelfy**, expert en mobilité, sur Mobilités : totems et tabous, enjeux et solutions.

Tout au long de l'année 2024, d'autres actions ont permis de valoriser le rôle de l'Agence dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme :

- **L'exposition** itinérante des 50 ans, retraçant l'histoire de l'Agence et du territoire rémois et ardennais à travers une frise chronologique illustrée.

Elle a été accueillie dans plusieurs communes et institutions (Warmeriville, Reims, Sedan...).

- Des capsules vidéo mettant en lumière les métiers de l'urbanisme, avec des témoignages de salariés et d'élus tels que Cédric Chevalier, Arnaud Robinet et Didier Herbillon.
- Une communication renforcée via des publications régulières sur les réseaux sociaux, une identité visuelle dédiée et un site internet revisité.

Enfin, l'année s'est conclue par **deux voyages d'études** :

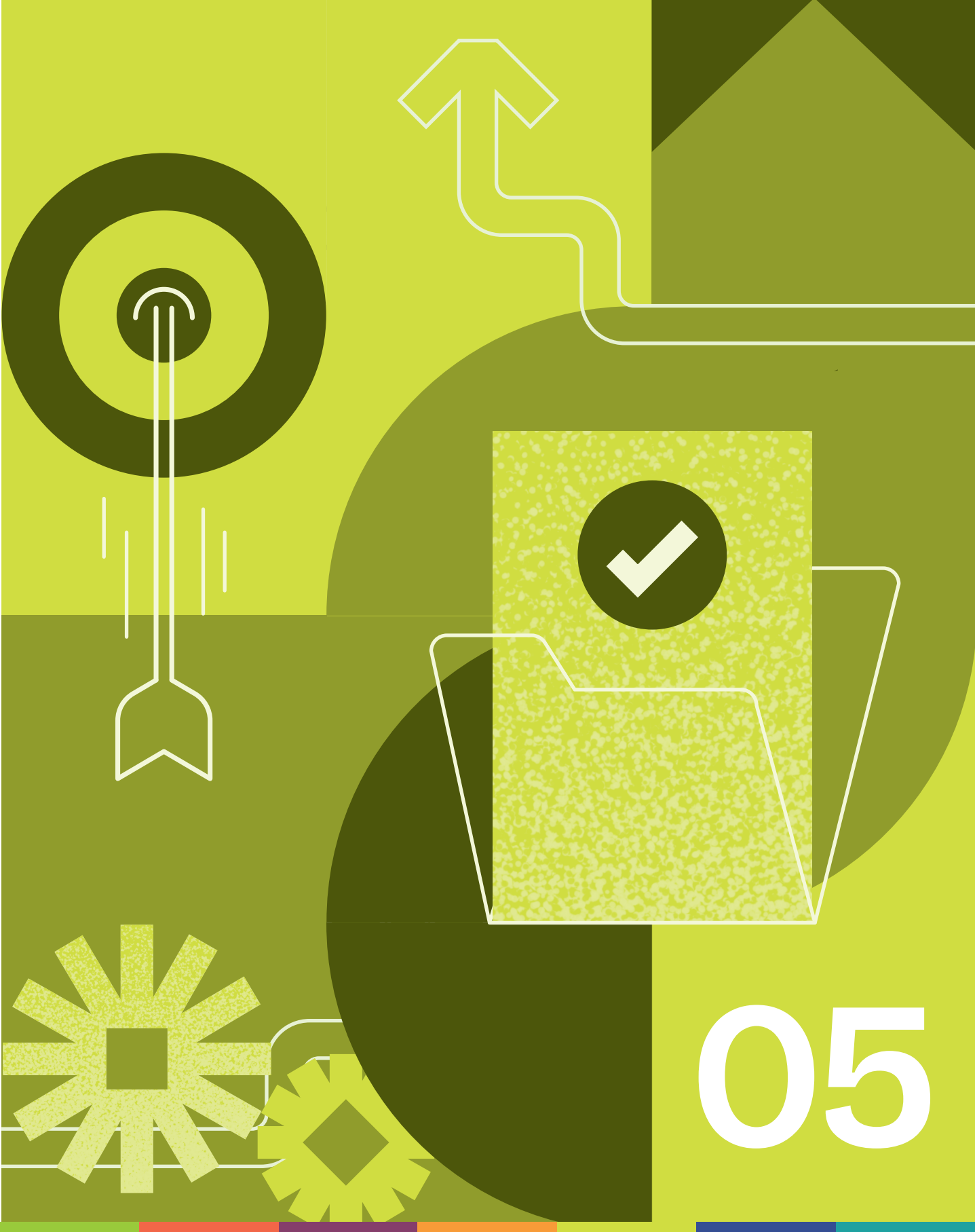
- À Liège, pour découvrir des projets urbains novateurs, tels que la reconversion du Val Benoît et l'écoquartier de Coronmeuse.
- Au Sénat à Paris, pour renforcer la cohésion d'équipe et mieux comprendre le rôle de la Chambre Haute du Parlement, lors d'une visite du Palais du Luxembourg.

Ces événements ont contribué à mettre en lumière le rôle essentiel de l'Agence d'urbanisme dans le développement des territoires et l'aménagement de demain.



Photo de l'équipe à l'occasion des 50 ans de l'Agence

Crédit photo : Jean-Marie Leclère



05

AXE 5

Faire évoluer l'agence et ses missions

Face aux transitions à l'œuvre dans les territoires – qu'elles soient environnementales, sociétales, économiques ou numériques – l'Agence d'urbanisme de la région de Reims s'inscrit dans une dynamique d'adaptation continue. L'axe 5 traduit cette volonté **d'évolution interne au service d'une meilleure performance collective**, d'une montée en compétences et d'une capacité renouvelée à anticiper les mutations.

En 2024, l'Agence a poursuivi ses efforts pour **faire évoluer ses méthodes de travail, enrichir ses expertises, et adapter son positionnement stratégique**.

Plusieurs actions concrètes ont structuré cet axe au cours de l'année. Des **formations ciblées et interventions externes** ont été conduites en fonction des besoins exprimés par les partenaires. Un travail soutenu de **veille juridique, de recherche documentaire et de consolidation de la connaissance territoriale** a permis d'alimenter les démarches prospectives, les plateformes partenariales et les études exploratoires.

Par ailleurs, une **réflexion sur la mise en place d'un outil de datavisualisation** a été engagée, dans le but de mieux valoriser les bases de données de l'Agence à travers des représentations graphiques thématiques. Enfin, le **suivi et la mise à jour des bases de données** ont été intensifiés, avec l'identification de nouvelles sources, la consolidation des flux existants, et la négociation de nouveaux partenariats autour de la donnée.

Il s'agit, pour l'AUDRR, de consolider son rôle de **tiers de confiance et d'acteur ressource**, à la croisée des politiques publiques, de la connaissance territoriale et de l'innovation.

Cet axe témoigne d'une volonté forte : **faire de l'AUDRR une agence à la fois agile, innovante et outillée, capable d'accompagner efficacement les acteurs publics dans un environnement en mutation rapide**.



06

AXE 6

Travaux hors programme partenarial d'activités

PARC NATUREL RÉGIONAL DES ARDENNES

PLAN DE PARC & CARTOGRAPHIES

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA) a entamé la révision de sa Charte dans le but de définir un nouveau projet pour la période 2026-2041. Cette révision s'accompagne d'un plan de parc, qui représente la déclinaison spatiale des objectifs de la Charte. L'AUDRR est missionnée pour assurer sa transcription graphique, en réalisant le plan de parc et les cartographies thématiques réglementaires.

Les travaux de conception du plan de parc ont débuté en 2024 et s'étaleront sur trois ans. L'Agence a pris part aux différentes réunions de travail et d'échanges, permettant la collecte et l'harmonisation des données. Plusieurs ajustements ont été réalisés entre les versions intermédiaires du plan de parc afin de valider la mise en page et la présentation des cartographies.

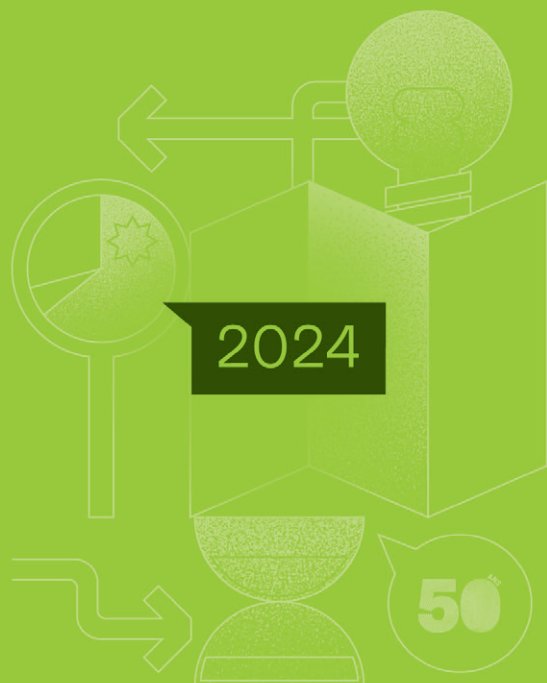
Le Plan définit le nouveau périmètre d'étude du Parc, ainsi que les zones protégées et spécifiques, en tenant compte des critères écologiques, paysagers et culturels. L'Agence assurera le suivi et l'intégration des modifications résultant des différentes consultations procédurales.

TRAME VERTE ET BLEUE D'ARDENNE MÉTROPOLE

APPEL À PROJET

L'enjeu de définition de la Trame verte et bleue est d'identifier les espaces qui constituent des corridors écologiques viables capables de relier de manière efficace les réservoirs de biodiversité. La volonté d'Ardenne Métropole est de traduire de manière opérationnelle les objectifs de préservation de l'environnement dans chacune de ses composantes, en garantissant les continuités écologiques terrestres et aquatiques.

L'Agence d'urbanisme accompagne Ardenne Métropole, lauréate de l'Appel à Projet régional Trame verte et bleue, dans la définition de cette dernière et l'identification de secteurs d'inventaires prioritaires à réaliser. En collaboration avec l'association ODONAT Grand Est, les deux structures ont ainsi proposé un outil de modélisation des sous-trames boisées, bocagères, humides, aquatiques et urbaines.



Agence d'urbanisme de la Région de Reims

Place des droits de l'Homme
51084 Reims Cedex

6, Place de la Gare
08000 Charleville-Mézières

Tél. 03 26 77 42 80
www.audrr.fr